



# ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU RESEAU D'AIDES SPECIALISEES

Organisation 2017

IEN Evreux 3

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU RESEAU D'AIDES SPECIALISEES  
AUX ELEVES EN DIFFICULTE (RASED)  
DE LA CIRCONSCRIPTION D'EVREUX 3

REFERENCE :  
**FONCTIONNEMENT DES RESEAUX D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE  
(RASED) ET MISSIONS DES PERSONNELS QUI Y EXERCENT**

NOR : MENE1418316C  
CIRCULAIRE N° 2014-107 DU 18-8-2014  
MENESR - DGESCO A1-1

▪ **Extraits de la circulaire :**

- Les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire, en appui et en accompagnement de l'action des enseignants des classes. Elles ont pour objectif de prévenir et remédier aux difficultés scolaires persistantes qui résistent aux aides apportées par les enseignants des classes.
- Les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires sont membres des équipes pédagogiques des écoles dans lesquelles ils interviennent. Leur périmètre d'intervention est déterminé de telle façon qu'il évite une dispersion préjudiciable à l'efficacité de leur action. Il est localisé sur un groupement d'écoles, selon une sectorisation infra-circonscription définie par l'IEN, ou englobe tout le territoire de la circonscription.

▪ **La prévention :**

Elle consiste en un ensemble de démarches qui visent à éviter l'apparition d'une difficulté, son installation ou son amplification.

**La prévention s'exerce à tout moment de la scolarité :** l'apparition ou l'aggravation de difficultés sont susceptibles de se manifester face à des exigences nouvelles. S'il est vrai que l'école maternelle est le lieu privilégié où s'exprime pleinement la mission préventive car c'est le moment où s'ouvre le chemin des apprentissages scolaires, où les difficultés ne sont pas encore installées, il serait erroné de réserver au cycle 1 le temps de la prévention. **Les actions de prévention conservent tout leur sens, avec des objectifs adaptés, tout au long de l'école primaire.**

▪ **La remédiation**

Quand la situation des enfants le requiert, les membres des RASED concourent, avec les maîtres qui le demandent, à l'élaboration des **projets pédagogiques personnalisés** ; dans ce cadre, ils peuvent participer à la construction et à la mise en oeuvre de réponses adaptées **dans la classe**.

Pour réduire les difficultés analysées, les démarches de remédiation doivent :

- localiser les obstacles à la réussite, en associant l'élève à cette recherche autant que faire se peut ;
- établir avec l'élève les objectifs en vue desquels il peut se mobiliser ;

- proposer des situations, des activités, des supports, des échéances et des modalités d'évaluation, à travers lesquels il peut se diriger vers cet objectif.

L'aide spécialisée est adaptée à chaque élève. Elle mobilise des stratégies, des méthodes voire des outils particuliers et un savoir-faire propre aux maîtres spécialisés. Elle constitue, en complément à l'action du maître, une remédiation spécifique aux difficultés circonscrites.

#### ▪ **La relation RASED-Ecole**

La réussite scolaire de tous les élèves requérant une coopération professionnelle étroite des différents acteurs, toutes les mesures de nature à améliorer la communication sont à rechercher : le directeur d'école a certainement un rôle décisif pour favoriser l'intégration des activités des personnels spécialisés au sein de la vie pédagogique de l'école.

#### PLUSIEURS FORMES D'INTERVENTION

##### ○ **LES AIDES SPÉCIALISÉES À DOMINANTE PÉDAGOGIQUE** (assurées par le maître E)

Elles sont adaptées aux situations dans lesquelles les élèves manifestent des difficultés avérées à comprendre et à apprendre alors même que leurs capacités de travail mental sont satisfaisantes.

En référence aux domaines d'activités de l'école maternelle ou aux domaines disciplinaires de l'école élémentaire, les actions visent à la maîtrise des méthodes et des techniques de travail, à la stabilisation des acquisitions et à leur transférabilité, à la prise de conscience des manières de faire qui conduisent à la réussite.

##### ○ **LES AIDES SPÉCIALISÉES À DOMINANTE RÉÉDUCATIVE** (assurée par le maître G)

Elles sont en particulier indiquées quand il faut faire évoluer les rapports de l'enfant à l'exigence scolaire, restaurer l'investissement scolaire ou aider à son instauration.

Les aides spécialisées à dominante rééducative ont pour objectif d'amener les enfants à dépasser ces obstacles, en particulier en les aidant à établir des liens entre leur "monde personnel" et les codes culturels que requiert l'école, par la création de médiations spécifiques. C'est la raison pour laquelle les aides spécialisées s'effectuent avec l'accord des parents et, dans toute la mesure du possible, avec leur concours.

##### ○ **INTERVENTION PSYCHOLOGIQUE** (assuré par le psychologue scolaire)

Le psychologue scolaire organise des entretiens avec les enfants en vue de favoriser l'émergence du désir d'apprendre et de s'investir dans la scolarité, le dépassement de la dévalorisation de soi née de difficultés persistantes ou d'échecs antérieurs. Il peut aussi proposer des entretiens au maître ou aux parents pour faciliter la recherche des conduites et des comportements éducatifs les mieux ajustés en fonction des problèmes constatés.

## UNE DIVERSITE DE MODES D'ORGANISATION ADAPTEE AUX BESOINS DES ELEVES

- C'est dans le cadre d'une concertation organisée dans le conseil de cycle que s'effectue le choix des modalités d'aide.

Il en résulte un projet d'aide spécialisée qui donne lieu à un document écrit.

Les aides sont prioritairement mises en œuvre dans la classe dans le **cadre de la co-intervention**. Il est toutefois possible qu'elle ait lieu en dehors, dans le cadre d'un travail de groupe, ou individuellement. Cela doit être occasionnel.

L'intervention simultanée de l'enseignant spécialisé ou du psychologue scolaire et du maître de la classe, pour des activités organisées conjointement, fait partie des modalités d'aide qui peuvent être mises en œuvre par ces personnels, en fonction des objectifs qu'ils se sont fixés.

Il faut rappeler que toute forme d'aide spécialisée revêt une signification aux yeux des élèves qui en bénéficient, ainsi que de leurs parents, et suscite en même temps une inquiétude face aux difficultés reconnues et l'espoir que ces difficultés pourront être réduites.

**Il est donc essentiel que l'élève soit associé à la démarche et en perçoive clairement le sens et l'utilité, quelle que soit la forme d'aide choisie. Les parents doivent être informés et associés au travail concernant les difficultés de leur enfant dans des conditions qui préservent la confiance en l'école et facilitent le processus d'aide.**

## LE RASED D'EVREUX 3

### *LES PRIORITES D'ACTION*

Les priorités d'actions retenues, pour l'année scolaire 2017-2018 sont les suivantes :

- INTERVENTIONS DANS LES ECOLES DU REP ET REP+ ET SECTEUR POLITIQUE DE LA VILLE NAVARRE
- INTERVENTIONS EN CYCLE 2
- GROUPE DE PREVENTION A LA MATERNELLE

(\*) Les interventions au cycle 3 ne sont pas exclues mais doivent rester limitées.

Le projet sera élaboré prioritairement autour **des enseignements fondamentaux**.

**Les maîtres spécialisés ou Faisant fonction me feront parvenir, dès que possible, leur emploi du temps ainsi qu'un double des projets établis avec les écoles où ils interviennent.**

## L'IMPLANTATION DES ANTENNES

La répartition des personnels dans les antennes s'inscrit dans le cadre des nouvelles orientations de l'IA-DASEN : le renforcement des réseaux dans les REP+ et REP avec l'implantation de nouveaux enseignants spécialisés.

Il est également important de renforcer le lien avec les équipes pédagogiques. Cela requiert une implication durable et stable dans chacune des écoles.

Compte tenu des situations liées aux postes non pourvus ou pourvus par des maîtres non spécialisés ainsi qu'à l'arrivée de nouveaux maîtres G, du transfert de certains postes, une réorganisation du service s'impose.

Nom prénom	Mission	Implantation administrative	Secteurs d'intervention
Sylvie TANNÉ	Psychologue	E.E.NAVARRE	R. Rolland maternelle et élémentaire, Navarre maternelle et élémentaire, Saint-Michel et secteur rural collège Rostand,
Rachel ASSAILLY	Psychologue	E.P. Maxime MARCHAND	M. Marchand primaire R. Desnos Saint-Sébastien-de-Morsent et secteur rural collèges Navarre/Politzer
Roly MORISSON	Psychologue	E.E. MICHELET	Michelet ; Joliot-Curie ; La Forêt ; Picasso
Mme MAUGER	Maître G	E.E. Navarre	Navarre élémentaire et maternelle ; R Rolland élémentaire et maternelle
Mme THOMAS	Maître G	E.E MICHELET	Michelet maternelle et élémentaire; Joliot-Curie maternelle et élémentaire ;
Poste vacant	Maître G	E.E. Maxime Marchand	M. Marchand primaire La Forêt ; R. Desnos - Picasso
Mme BOISSELIER	Maître E	E.E. NAVARRE	Navarre maternelle et élémentaire- R Rolland maternelle et élémentaire
Mr MOREAU	Maître E	E.P. Maxime Marchand	M. Marchand primaire R. Desnos Ecoles Secteur collège Politzer
Mr ROUSSEL	Maître E	E.E. Joliot- Curie	Joliot-Curie élémentaire et maternelle ; La Forêt

Mme PROFICHEL	Soutien/PMQC	E.P. J Macé	J Macé
Mme AUBIN / Mme VIGNEUX	Maître E	E.E. MICHELET	MICHELET élémentaire et maternelle ; Picasso

(\*) : Les personnels non spécialisés nommés sur des postes spécialisés se voient confier des missions de PMQC, principalement au cycle 2, dans le cadre d'un projet pédagogique élaboré avec les enseignants des écoles concernées.

## LE FONCTIONNEMENT

Le RASED de la circonscription d'Evreux 3 constitue pour les enseignants une ressource dans l'accomplissement de leur mission première : la réussite scolaire de tous les enfants confiés à l'Ecole publique.

**Le bon fonctionnement du RASED, son efficacité dépendent de l'investissement de chacun.**

Je remercie les membres du RASED pour l'écoute accordée aux enseignants. Cela contribue à mieux envisager les aides et une meilleure prise en compte de l'élève.

### Comment se fait la demande par l'enseignant ?

- Support écrit obligatoire : la fiche de demande d'aide (y joindre le PPRE)
- Analyse de la demande par les membres du réseau
- Réunion de concertation organisée par le directeur avec les membres du réseau et les enseignants

Après avoir sensibilisé la famille aux difficultés de l'enfant, l'enseignant l'informe qu'il va parler de l'enfant aux membres du RASED.

C'est le conseil de cycle qui procède généralement à la demande. Une observation en classe peut être conduite par un membre du réseau. La confrontation de plusieurs approches est indispensable à la définition du profil de l'élève et de ses besoins. Les parents peuvent également prendre directement contact avec le Réseau. **Dans tous les cas, la collaboration des parents et de l'enseignant est nécessaire.**

Toutes les interventions auront fait, au préalable, l'objet d'une fiche écrite. L'enseignant transmet au RASED la demande d'aide (voir document joint).

La concertation, **organisée par le directeur de l'école** avec un ou plusieurs membres du réseau et les enseignants concernés, a pour objet d'envisager les réponses adaptées aux besoins des élèves : aménagement

pédagogique au sein de la classe ou du cycle, action pédagogique ou action rééducative, éventuellement consultation d'une structure extérieure à l'école.

**Indications à l'issue de la concertation :**

- Soutien dans la classe / décloisonnement au sein du cycle ou de l'école
- Aide spécialisée du réseau
- Aide extérieure

L'aide spécialisée est donc entreprise après mise en commun des différentes approches effectuées par le maître de la classe et les intervenants concernés du réseau.

Lorsqu'une action d'aide spécialisée à dominante pédagogique ou rééducative a été décidée, le membre du réseau concerné poursuit alors l'analyse des difficultés de l'enfant, puis conçoit avec le maître de la classe, l'enfant et ses parents les conditions dans lesquelles l'action d'aide sera entreprise.

De la qualité de la collaboration entre le maître de la classe et le maître spécialisé va dépendre l'efficacité des actions entreprises. Le partenariat doit aussi rechercher la coopération des parents.

**Elaboration du projet de l'enfant pris en charge par le réseau**

- Accord des parents (indispensable pour l'aide G)
- Projet
- Suivi et échéancier

L'engagement de chacun sur des objectifs précis constitue un véritable contrat, formalisé dans un document écrit qui définit les modalités d'aide : le projet d'aide individualisée.

Ce document décrit les difficultés rencontrées (analyse de chacun des partenaires), énonce la stratégie envisagée, les objectifs prioritaires à atteindre à l'issue de la période d'intervention, prévoit les supports et la démarche, donne une estimation de la durée de l'aide, précise la fréquence des interventions, élabore les modalités de son évaluation... Il est rédigé par le maître de la classe et le maître spécialisé en suivant les besoins de l'enfant.

L'évaluation régulière des progrès de l'élève est à apprécier non seulement dans la progression individuelle mais par rapport à des critères objectifs en usage dans la classe.

L'enfant est associé au projet. Il connaît la durée, les apprentissages attendus et est ainsi amené à juger de sa propre progression.

Je vous remercie de votre attention et de votre investissement pour la réussite de tous.

Jérôme HENON

Quelques liens utiles

**L'accompagnement à l'école : dispositifs et réussite des élèves**

<http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA/detailsDossier.php?parent=accueil&dossier=119&lang=fr>

**COMMENT L'ÉCOLE PEUT-ELLE PROPOSER UN CADRE DE VIE FAVORABLE À LA RÉUSSITE ET AU BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES ?**

[http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2017/10/170929\\_QDV\\_Florin\\_Guimard.pdf](http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2017/10/170929_QDV_Florin_Guimard.pdf)



## ORGANIGRAMME

### ECOLE

**L'enfant est repéré fragile, en difficulté**

### En classe

Aménagement pédagogique/ Différenciation pédagogique

Mise en œuvre d'un PPRE (...)

→ **Discussion nécessaire avec la famille**

Demande de conseils auprès du Pôle Ressource de la circonscription (aide indirecte)



**Les difficultés persistent.**

**Organisation d'un Conseil de maitres avec la présence éventuelle d'un des membres du RASED**



Situation scolaire étudiée en équipe.

L'enseignant expose les aménagements proposés en classe, échanges entre collègues

→ **décision d'écrire la demande d'aide RASED**

**L'enseignant transmet au RASED la demande et **en informe la famille****

### Le RASED est interpellé



Traitement de la demande d'aide en réunion d'antenne RASED

pour déterminer les champs d'intervention (E, G, Psy)



Concertation : l'enseignant de l'élève et le Réseau  
pour identifier les aides possibles / Elaboration du projet d'aide



**Réponses spécialisées**

	Fin juin	La rentrée	Période 1	P2	P3	P4	P5
<b>Petite section</b>		Possibilité offerte aux équipes : Présence des enseignants spécialisés pour les « premiers contacts avec l'école »		<--- OLC3 → Quelques observations en classe possibles ( <i>en mars et en juin, pour mesurer l'évolution des enfants et échanger avec les maîtresses des classes de PS</i> )			
<b>Moyenne section</b>			Conquête du langage et adaptation au monde de l'école à adapter aux secteurs d'intervention				
			<i>Premières observations (classe et hors la classe)</i>	<i>Mise en place des groupes de prévention après synthèses avec les enseignants des classes MS</i>	<i>Synthèses fin de prévention</i>		
<b>Grande section</b>	Repérage des élèves qui pourraient bénéficier d'une aide à la rentrée, suite aux synthèses de fin de prévention.	Observations/Synthèses à la demande des équipes  Aide proposée aux élèves repérés.			Prises en charge		
<b>CP</b>	Participation à l'élaboration des PPRE	Prises en charge des élèves repérés en GS, Observations et prises en charge, 1 ou 2 séances/semaine <i>(cela dépend du Réseau) même dans des classes CP à 12.</i>		Nouvelles prises en charge à la suite d'évaluations spécialisées			
<b>CE1</b>		Prises en charge continuité de juin					
<b>CE2</b>		Connaissance des PPRE. Prise en charge de quelques CE2 repérés et/ou continuité des suivis de l'année précédente					
<b>CM1</b>		Connaissance des PPRE					
<b>CM2</b>		Ou Participation à l'élaboration des PPRE					
<b>REUNIONS</b>		Participation du RASED à la réunion des directeurs	Réunion RASED avec IEN	Réunion pôle Ressource	Réunion RASED avec		Réunion RASED avec IEN
<b>Synthèse par antenne</b>		Obligatoire et régulière. Le calendrier sera fourni à l'IEN					

## Projet Conquête du langage et adaptation au monde de l'école

Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Créer pour chaque enfant des moments où il est membre actif</b></li> <li>➤ <b>Être avec les autres dans une relation de participation et d'échange</b></li> <li>➤ <b>Susciter l'envie de dire quelque chose</b></li> <li>➤ <b>Permettre à l'enfant de dire</b></li> <li>➤ <b>Exercer le langage de l'enfant</b></li> <li>➤ <b>Valoriser l'enfant.</b></li> <li>➤ <b>Respecter le dire de l'enfant</b></li> <li>➤ <b>Accepter le silence de l'enfant</b></li> <li>➤ <b>Accepter momentanément la communication non verbale</b></li> </ul>	
<b>Organisation de l'action préventive</b>		
<b>Temps 1</b>	<b>Temps 2</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Observation en classe                             <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ les comportements des élèves, observation centrée sur le mode d'adaptation à la vie collective,</li> <li>➤ la communication</li> <li>➤ l'intérêt pour les apprentissages.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Observation « hors la classe » de quatre à six enfants trois axes :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'enfant exprime, manifeste, ou non, ses émotions, ses souhaits, ses choix, ses désirs, et selon quel mode ;</li> <li>• l'enfant agit ou non, sur impulsion, avec plus ou moins de capacité à différer son action, et à en parler ;</li> <li>• l'enfant est bien intégré dans le groupe ou à l'écart, en rivalité, en refus ou en demande excessive, voire exclusive, vis-à-vis l'adulte ou de ses pairs.</li> </ul> </li> </ul>	
<b>Temps 3 : concertation organisée avec les enseignants et constitution de 3 groupes</b>		
<b>G1</b>	<b>G2</b>	<b>G3</b>
un groupe important d'élèves pour lesquels les actions de la classe semblent suffire (ateliers de langage, aide personnalisée dans différents domaines)	un groupe restreint d'enfants dont les difficultés semblent nécessiter une attention toute particulière et pour lesquels une action extérieure pourrait être envisagée	un groupe d'enfants pour lesquels l'adaptation à l'école semble moins facile ou dont les difficultés langagières et de communication empêchent une bonne intégration : ces enfants bénéficieront de la suite du travail de prévention.

### Organisation de l'action de prévention

- 4 à 5 enfants maximum par groupe.
  - Deux séances par semaine : 45 minutes.
  - Durée : 12 séances.
- 
- Informer les familles concernées en leur donnant la possibilité de nous rencontrer avant la prise en charge, afin d'expliquer le travail de prévention, de dédramatiser l'intervention du RASED, de les informer sur la nature et les effets attendus de ce travail, de les associer au projet de prévention et de favoriser l'assiduité de leur enfant à l'école.

Projet construit avec les membres du RASED NAVARRE et ROMAIN ROLLAND adaptable aux autres réseaux.